



Brève du SNUipp n°3



COMPTE-RENDU DE LA CAPD DU 6 SEPTEMBRE 2016

Vous trouverez notre déclaration préalable en pièce jointe.

Mandat de congrès de Rodez du SNUipp-FSU : Mobilité géographique

« Le SNUipp-FSU rappelle son attachement à des critères collectifs (rappel de la primauté du barème), connus de tous, permettant la transparence et l'équité dans l'affectation des enseignant-es.

Dans le cadre du mouvement intra-départemental, il s'agit de supprimer les postes à profil qui engendrent opacité, mise en concurrence des collègues, pressions hiérarchiques... Le SNUipp-FSU demande l'abandon des vœux géographiques obligatoires qui peuvent entraîner une affectation définitive non choisie et revendique une construction départementale des règles, le retour à deux phases de saisie de vœux avec publication des postes et l'augmentation conséquente du nombre de vœux. ».

Mouvement des enseignant-es : ajustements de rentrée

Les dernières affectations ont été prononcées ce matin, avec seulement quelques changements validés en séance par rapport au projet initial de l'administration. Pourtant, nous avons dénoncé fermement la méthode employée, méthode qui ne respecte pas le classement par barème de l'ensemble des enseignants restés sans poste. L'administration a procédé en deux temps : première étape d'affectation des postes libérés pendant l'été et des couplages de temps partiels, en commençant par le plus fort barème ; puis une deuxième étape après les ouvertures de postes décidés en CTSD le 2 septembre avec les derniers enseignants (les plus petits barèmes). Or, ces derniers postes pouvaient répondre aux vœux des barèmes les plus forts (de la première étape)... Cette méthode ne garantit pas le respect des règles d'affectation.

L'administration n'a pas voulu refaire l'ensemble des affectations, elle a simplement accepté de procéder à quelques changements.

Nous avons également dénoncé la gestion des implantations RASED. Après avoir fermé, contre notre avis, le poste de psychologue scolaire de Somberton il y a 2 ans obligeant la collègue à quitter Somberton pour Beaune, l'administration a décidé d'offrir à une faisant-fonction le poste de psy de... Somberton ! De façon provisoire certes, mais on ne comprend plus vraiment pourquoi jusque-là on nous disait qu'il n'y avait pas besoin de psy sur ce secteur ! Quid également de la collègue affectée en juin à Châtillon s/Seine ?

Point sur les temps partiels

Sur l'ensemble des demandes de temps partiels, l'administration a prononcé cet été 33 refus. 16 collègues ont alors fait un recours.

Sur les 16 recours, la DSDEN a maintenu 12 refus, 1 poste à 50 % a été accordé, et 3 changements de quotité ont été validés.

Exeat/ineat : 5 nouveaux exeat et 16 ineat ont été validés par l'administration.

Postes adaptés et allègements de service : 20 ETP (équivalents temps plein) ont été accordés pour l'année 2016-2017.

Congés formation professionnelle : l'ensemble des départs en congé de formation ont été entérinés, ils représentent 7,9 ETP.

Détachement/disponibilité : 3 détachements et une nouvelle disponibilité ont été confirmés.

Mutation dans l'intérêt du service

Encore une fois, contre l'avis unanime de l'ensemble des représentants des personnels, la Directrice académique décide de muter une collègue « dans l'intérêt du service ». Nous dénonçons cette décision, les accusations de dysfonctionnement dont elle est victime n'ont pas été étayées par l'administration qui reconnaît le professionnalisme de cette enseignante mais qui l'a, à notre sens, « condamnée » très (trop) violemment et rapidement.

Contact : 03.80.73.57.17
Adresse : 45 rue Parmentier
21000 DIJON
Mail : snu21@snuipp.fr

Permanence du lundi au
vendredi de 9h à 18h.
Mercredi : permanence
téléphonique ou sur rendez-vous.

Site du SNUipp21 : <http://21.snuipp.fr>
de la FSU 21 : <http://sd21.fsu.fr>
Sites nationaux : **FSU** : <http://www.fsu.fr>
SNUipp : <http://www.snuipp.fr>